

COMPTE RENDU BUREAU EXECUTIF Du 20 mars 2025 à Besançon

Présents :

Présents : Philippe BUCAILLE, Benoît CORDIER, Jean-François DUCROT, Jean-Philippe GAUTHIER, Eric PIHET, Jean-Paul PONCHON, Norbert PRUDON, Gilles ZOPPI, Matthieu BIGARNET, François CURRI, Ludovic DULUC, Sébastien FAVRET, Myriam PRETOT, Maximilien DOUVRE, Michel DUROT, Enzo FIGUEIRA, Pierre GEILLON, Jean-Paul GIRARD, Pierre GUYOT, Vincent LEHERLE, Valérie PERRENOUD, Mathieu PRETET, Camille PRETOT, Sophie RABINE, Fabienne TOURNUT, Ludovic VIENNET

Excusés : Céline BIDEAU, Bruno CHAIGNON, Pascal CHAMPENOIS, Roger CHEVALIER, Julien COUTANT, Florence HAULTCOEUR, Stéphane JEANNEY, Eric MEZIER, Francis MOUREY, Benoit PERRIN, François TOSCANO, Gino SCRABI, Louis JEANNEY, Patrick VUILLIER

Absent : Régis CALMUS,

Invité excusé : Alexis Brodbeck (Repos)

Invitée excusée : Marine Strappazon (congé maternité)

Conseil d'Administration du 19/03/2025

Besançon

1) Accueil et émargement

- 2^{ème} CA de la mandature.
- Le prochain aura lieu le 18 juin (Volonté du Président pour qu'il se déroule en mixte).
- Demande de Vincent Leherle pour réunion en dehors du mercredi : impossible de tenir compte des demandes de chacun.

- Excuses de Marine Strappazon, en congés de maternité, et Alexis Brodbeck (repos)

- Retour sur les performances récentes de nos athlètes :
 - Victoire de Romain Grégoire sur la Faun Ardèche Classic
 - Victoire de Fabien Doubey sur le Tour du Rwanda

- Victoire de Léonie Burgel sur les épreuves Indoor BMX de Tours et Caen
- Prestation de Juliette Labous sur les Strade Bianche
- Prestation des VVTistes du Team Ornans (et Pôle espoirs) sur la 1^{ère} manche de Coupe de France à Marseille (avec notamment une 2^{ème} place pour Tatiana Tournut)

2) Approbation du compte-rendu du CA du 8 janvier

- Envoyé le 13 janvier : Adopté à l'unanimité

3) Vie du Comité Régional

○ Situation Pôle France VTT

- Déménagement du pôle France VTT de Besançon à Montpellier.
- Le Président ne possède aucune information officielle si ce n'est un appel du DTN adjoint, l'informant de ce qui n'a été présenté que comme un "projet".
- Courrier envoyé par la Présidente du Grand Besançon Métropole à Michel Callot qui alerte sur cette "fantaisie" qui, si elle devait se confirmer, remettrait en cause une politique globale du cyclisme, et notamment la construction du stade de VTT, mais elle cite également la Coupe du Monde de cyclo-cross, l'aménagement de la piste BMX, le soutien aux grandes épreuves route (Classique Grand Besançon Doubs), etc...
- Le Président a envoyé une réponse confirmant qu'il n'avait aucune information officielle à ce stade, et que comme elle, il ne pouvait que déplorer cet état de fait car risque réel pour la dynamique cycliste installée à Besançon
- L'absence d'information officielle est assez déroutante...
- Absence d'écrit à ce jour
- Absence d'étude comparative entre différents sites
- Absence de concertations autant internes qu'externes.
- Comment interpréter la précipitation telle qu'elle apparaît à ce jour ?
- Apparemment, pas de conclusion lors du dernier BE fédéral
- Intervention de Myriam Pretot qui précise que ce projet est une prérogative de la DTN (le DTN n'étant toujours pas nommé) dans un souci d'économie et de rapprochement vers une structure existante. Demande du BE fédéral d'un rapport circonstancier pour étayer ce déménagement, mais qui ne contredira pas l'avis de la DTN.

○ Départ programmé de Marine

- Aucune confirmation officielle si ce n'est un appel téléphonique de Marine elle-même...

- Marine a envoyé un mail à l'ETR pour expliquer son choix de repartir dans sa région et l'opportunité de promotion offerte par cette évolution de carrière.
 - Pour rappel : lors de la même situation lors du départ d'Emilian Broë, le Président avait reçu un appel en direct du DTN de l'époque.
 - Concernant son remplacement, la proposition d'un candidat rattaché à la DTN devrait nous être soumise, toujours d'après Marine...
 - Là-encore, l'absence de toute information officielle est assez déroutante...
 - Marine reviendra de son congé maternité en mai et devrait quitter ses fonctions au Comité Régional en septembre
- Point RH (c-f compte rendu)
- Réunion avec les salariés
 - Présence des 7 salariés et 4 élus du BE : cette réunion avait pour but de poser les bases de fonctionnement. Un règlement intérieur sera prochainement établi qui précisera les règles de prise des heures supplémentaires, des congés annuels, des horaires de travail...
 - Tous nos salariés travaillent sous le régime de la convention collective nationale du sport.
 - Possibilité de faire intervenir Zoom RH afin d'optimiser les conditions de travail.
- Rapport des Commissions
- En attente de la composition de la Commission Cyclisme Féminin et féminisation.
 - Difficulté pour constituer la Commission Piste
 - Création d'une commission Gravel, avec à sa tête Maximilien Douvre
 - Rapport des Commissions ayant envoyé un compte-rendu ou un document
 - VTT, BMX, Jeunes Route & Cyclo-cross
 - Pierre Guyot joindra les règlements de la coupe BFC 2025 ainsi que la convention d'organisation pour une coupe BFC Bmx
 - Tous les rapports des commissions seront mis en ligne et consultables sur le site du comité régional
 - Demande de B. Cordier : constituer des appels à projets par les clubs et / ou commissions pour validation.
- Problèmes comportementaux stage route Vaucluse
- Énoncé succinct des faits (non confirmés)
 - Des propos déplacés auraient été tenus (mais aucune confirmation) à l'encontre d'un participant par d'autres camarades, qui nient les faits.
 - Le jeune concerné a décidé de quitter le stage (ses parents sont venus le chercher) et ont écrit aux autres parents. Ils ont annoncé vouloir informer le

Comité Régional et les Comités Départementaux, mais à ce jour, aucun courrier ou mail n'est arrivé

- Difficile d'avoir une idée précise de ce qui s'est réellement passé
- Gestion sur place de la part de nos 2 encadrants : réaction immédiate ; ils pensaient dans un premier temps faire intervenir le conseil de discipline, mais sont restés sur la réserve compte tenu de la solution qui évoluait : affirmations et démentis se succédant
- Pas suffisamment d'éléments probants pour effectuer un signalement
- Cela nous conduit à l'élaboration d'une « Charte éthique », à l'intention des participants de l'ensemble de nos stages, sélections, etc...
- Un courrier, que vous avez tous reçu, a été envoyé à l'ensemble des Présidents des clubs, afin qu'ils sensibilisent leurs licenciés dès le plus jeune âge sur les valeurs inhérentes à celles du sport, et bien au-delà, afin que de tels faits ne se reproduisent pas
- Un questionnaire de satisfaction sera mis en place afin de recueillir les avis des participants pour chaque rassemblement organisé par le Comité Régional

4) Point statistique à Date

- C-f documents joints

5) Point Financier : C-f documents joints)

- Point sur notre trésorerie et information sur le placement financier réalisé et décidé par la Commission des Finances : compte à terme rapport 2.75% sur 3 ans – argent disponible à tout moment
- Point d'étape budgétaire.
- Information sur l'impôt société payé cette année après présentation du réalisé du budget logement
- Information sur les investissements du pôle espoirs de Besançon et autorisé par la Commission des Finances
- Thématique RSO : proposition d'une tarification incitative au covoiturage
 - Vote du CA (+10 cts sur les frais de transport pour les personnes qui covoiturent)
 - Adopté à l'unanimité
- Information sur les droits d'engagement VTT décidée par la Commission des Finances (+ 2 euros reversés aux clubs organisateurs sur les épreuves coupe B-FC (présence d'un chronométrateur)
 - Adopté à l'unanimité (validation officielle d'un fait déjà existant)
- Proposition de la commission BMX d'augmenter les droits d'engagement

- Vote du CA : adopté à l'unanimité : + 40 cts afin de participer à l'achat de tenues pour les arbitres BMX (non défrayés lors des épreuves pour ceux appartenant à la liste 3.
- Demande d'explications de Pierre Guyot concernant la mention « tarif régional » de la part comité. Après mise en forme une réponse chiffrée sera apportée et le document mis en ligne

Vote Budget Technique et Sportif (cf document)

- Vote du CA : adopté à l'unanimité – Benoit demandera pour le futur une plus forte implication des Présidents de commission dans son élaboration – Le budget général règlera après validation les actions liées à la nouvelle activité Gravel ainsi qu'à la commission cyclisme féminin et féminisation

6) Point Arbitrage

- Homologation : Rien à signaler

- Situation de l'arbitrage :

Une formation arbitre sera lancée à l'automne, d'ici là les personnes intéressées seront présentes sur les épreuves en tant que stagiaire.

Mise en place d'un examen d'arbitre national

- Réunion du 22/02 à Dole :
 - 23 arbitres présents sur 80.
 - La matinée s'est déroulée avec la mise en avant de la réglementation, avec un rappel sur l'obligation à l'organisateur de mettre à disposition du matériel informatique. Il a été aussi redit que tous les documents utiles pour pouvoir officier dans les meilleures conditions possibles (gestion d'un classement, feuille d'émargement, feuille de suivi des engagements) sont mis à disposition sur le site du comité dans l'onglet « arbitres ».
 - Une mise à jour des documents concernant les volets de l'arbitrage sur le site du CR est nécessaire (documents de réglementation anciens)
 - Durant l'après-midi, les arbitres ont été désignés, mais il manque encore des arbitres sur certaines épreuves, il faut au minimum 1 arbitre pour une organisation. (+ 200 épreuves route pour une quarantaine d'arbitres qui officient)

7) Point Développement

- Synthèse des actions et projets d'Eléonore :

Budget équilibré par rapport aux années passées

- Eléonore a obtenu son CQP, félicitations à elle.
- Sport adapté :
Échanges avec Grégory du pôle régional de sport adapté route et VTT
- Sport santé : activité réalisée avec succès au sein du Club BMX de Besançon
=> étudier la possibilité de relancer cette activité via le développement (Eléonore) avec l'appui possible du CROS (Marie-Lise Thiollet)

8) Questions diverses

- Attribution Championnats :
 - Route CLM interrégion Femmes au VC Dolois sur la manche de la Route de l'Est (6 avril) Adopté à l'unanimité
 - Demande de constitution d'un dossier technique au VC Dolois pour un support de championnat Gravel, avec la « Gravel by Maison Chazal »
 - Polémique créée par le président du CC Varennes-Vauzelles pour n'avoir pas obtenu l'organisation du Championnat BFC de cyclo-cross (voir courrier) attribué à Giromagny
- Règlement Utilisation des Véhicules
 - Adopté à l'unanimité : précision à apporter chaque chauffeur doit être licencié
- Réunion des Comités Départementaux à programmer
 - Ordre du jour établi par Eric Pihet
 - Date et lieu à finaliser : mi-avril ; salle à Dole ou le plus central possible
- Rappel AG électorale de la FFC samedi
 - Peu de clubs ont validé leur participation
 - AG 100% visio à partir de 14h (électorale et rapports financiers)
 - Le lien de participation sera communiqué à tout le public concerné

Fin de séance à 22h30

Le Président

Le Secrétaire

Compte rendu réunion des salarié(e)s du comité régional de cyclisme B-FC

Présents salariés : E Devallez – C Maire – E Boizot – A Quiclet – C Hassenfratz - M Rigollot – A Brodbeck

Présents élus : E Pihet – JP Ponchon – G Zoppi – JP Gauthier

1. Ouverture de la séance

- Réunion à votre demande, mais que l'on comptait organiser de toute façon
- Merci d'être tous présents
- Merci également aux élus, Jean-Paul & Eric qui viennent de Vesoul
- Jean-Philippe qui a posé une ½ journée de congés pour pouvoir participer !
- Ne pas oublier que la catégorie que l'on va appeler les « employeurs » sont tous des bénévoles !

2. Pourquoi cette réunion ?

- Proposer des bases saines de fonctionnement, notamment grâce à la plateforme e-TeamSport, outil destiné à nous aider, et certainement pas à « fliquer »
- Tordre le cou au ressenti : pas de perte de confiance mais une organisation qui doit se normer : on ne fonctionne pas avec 7 salariés comme avec 2 ou 3
- On peut dire que notre Comité régional entre désormais dans la catégorie des PME
- Impératif de fixer un cadre
- C'est une garantie pour tout le monde : les élus ne sont pas éternels !

3. Points principaux à discuter

- **Règles des heures supplémentaires** (puisque cela fut le point de départ de la sensation de « défiance » :

En France, l'initiative des heures supplémentaires peut venir soit de l'employeur, soit du salarié, selon les besoins de l'entreprise et les dispositions convenues dans le contrat de travail ou la convention collective applicable.

Voici quelques points clés :

1. **Initiative de l'employeur** : L'employeur peut demander à un salarié d'effectuer des heures supplémentaires en fonction des nécessités de service ou des besoins de l'entreprise. Cependant, cette demande doit respecter certaines règles, notamment en matière de durée maximale du travail et de repos obligatoire.
2. **Initiative du salarié** : Un salarié peut également proposer d'effectuer des heures supplémentaires, mais l'employeur n'est pas obligé d'accepter. L'accord de l'employeur est nécessaire pour que ces heures soient considérées comme des heures supplémentaires rémunérées ou récupérées.
3. **Accord préalable** : Dans tous les cas, les heures supplémentaires doivent faire l'objet d'un accord préalable entre l'employeur et le salarié. Cet accord peut être formalisé par écrit ou résulter d'un usage dans l'entreprise.
4. **Réglementation** : La législation française encadre strictement les heures supplémentaires, notamment en ce qui concerne les conditions de récupération (repos compensateur).
5. **Contrôle des heures supplémentaires** : L'entreprise doit tenir un registre des heures supplémentaires effectuées par chaque salarié, afin de garantir une transparence et un suivi adéquat. Ce registre correspond à l'utilisation du logiciel E- Teamsport.

6. Heures supplémentaires en 3 temps :

- a) Module « ordre de mission » pour autorisation préalable

b) Demande d'heures supplémentaire, pour valider ces heures quand elles ont été effectuées

- les heures supplémentaires vont être créditées

c) Prise, pour obtenir l'autorisation de la plage de récupération

- Les heures prises vont être débitées du solde

- **Les horaires variables** : Les horaires variables ne concernent que les salariés qui possèdent cette mention dans leur contrat de travail. La notion de récupération sera définie dans le futur règlement intérieur rédigé prochainement

- **Quelles sont les règles du bon fonctionnement** (avec des exemples d'axes d'amélioration) :
 - 1) Droit à la déconnexion : vacances = période de repos
 - 2) Ne pas Répondre au téléphone en dehors des heures de bureau et traiter dans l'urgence des sujets suite à la négligence des clubs ou licenciés
 - 3) Pas de prise de service en dehors des heures réglementées

- **Travail des salariés** : le bénévolat et les vacations sont exclus pour l'ensemble de nos salariés. La présence en dehors des heures réglementaires sera régie d'après la réglementation des heures supplémentaires (cf convention collective)

- **Règles de gestion des congés** : Une réponse complète sera apportée prochainement (point technique à faire avec le service paie)

Temps de pause méridienne : Qu'est-ce que la pause déjeuner ?

- - Durant son temps de travail, le salarié est à la disposition de son employeur et doit se conformer aux directives de l'employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles.
- Toutefois, l'employeur doit accorder au salarié un temps de pause **après un certain nombre d'heures de travail effectué.**
- Ce temps de pause correspond **traditionnellement** au temps de repas du midi.
- La pause déjeuner est aussi appelée *pause méridienne*.
- Elle permet au salarié de se restaurer soit dans le restaurant d'entreprise soit à l'extérieur.

Quelle est la durée de la pause déjeuner ?

- La pause déjeuner fait partie du temps de pause légal
- La période de restauration doit être prise sur le temps de pause quotidien
- Le temps de pause actuel est maintenu et sera précisé lors de l'élaboration du règlement intérieur avec possible intervention au niveau du logiciel pour un nouveau calibrage

Le salarié est-il rémunéré pendant la pause déjeuner ?

- Pendant le temps de pause consacré au déjeuner, le salarié ne se trouve pas sous la direction de son employeur.

- La pause déjeuner n'est donc pas rémunérée, puisqu'elle n'est pas comptée comme un temps de travail effectif

Enfant malade

- aucun texte n'est prévu dans notre convention

5. Clôture de la réunion

28/02/2025

	31-oct.	30-nov.	31-déc.	31-janv.	28-févr.	29/2/24	30-avr.	31-mai	30-juin	31-juil.	31-août	30-sept.	02-24/02-25	%
FFC	19 259	40 845	71 070	89 594	97 779	95 841							1 938	2,02%
BFC	716	1 764	3 568	4 738	5 450	5 373							77	1,43%
CD21	N.C	N.C	N.C	N.C	926	924							2	0,22%
CD25	N.C	N.C	N.C	N.C	1338	1315							23	1,75%
CD39	N.C	N.C	N.C	N.C	903	946							-43	-4,55%
CD58	N.C	N.C	N.C	N.C	308	359							-51	-14,21%
CD70	N.C	N.C	N.C	N.C	549	543							6	1,10%
CD71	N.C	N.C	N.C	N.C	838	763							75	9,83%
CD89	N.C	N.C	N.C	N.C	342	321							21	6,54%
CD90	N.C	N.C	N.C	N.C	246	202							44	21,78%

DISCIPLINES	29/02/24	28/02/25	Diff 23/24	diff en %	% du CR
BMX	1240	1287	47	3,79	21,10%
C-CROSS	172	192	20	11,63	3,15%
C-SSALLE	20	40	20	100,00	0,66%
PISTE	9	6	-3	-33,33	0,10%
ROUTE	2317	2299	-18	-0,78	37,69%
V-COUCHE	2	0	-2	-100,00	0,00%
VTT	1587	1594	7	0,44	26,14%
GRAVEL	14	15	1	7,14	0,25%
E-CYCLING	1	2	1	100,00	0,03%
VAE	10	14	4	40,00	0,23%
Pump track	1	1	0	0,00	0,02%

SEXES	29/02/24	28/02/25	Diff	%
FEMMES	746	774	28	3,75
HOMME	4627	4676	49	1,06

				28/02/2025			févr.-24
CATEGORIES	29/02/24	28/02/25	Différence	Types	Total	% du CR	
ELITE PRO	16	14	-2	compétitions	1767	32,42%	1724
Elite	89	100	11				
OPEN 1	191	186	-5				
OPEN 2	220	207	-13				
OPEN 3	203	209	6				
ACCES 1	313	326	13				
ACCES 2	150	153	3				
ACCES 3	261	293	32				
ACCES 4	281	279	-2	jeunes	2225	40,82%	2271
U17	410	380	-30				
U15	460	420	-40				
U13	466	453	-13				
U11	440	439	-1				
U9	329	349	20	sports	773	14,18%	742
U7	166	184	18				
ARBITRES	120	130	10				
LOISIR	383	388	5				
Mass	301	311	10	staff	556	10,20%	516
B-vélo	31	39	8				
Santé	27	35	8				
staff	516	556	40				

Types de licences	DISCIPLINES	BMX	C-CROSS	C-SALLE	E-CYCLING	GRAVEL	P-TRACK	PISTE	ROUTE	VAE	V-COUCHE	VTT	Total
Compétitions (Eli pro Eli open ACC)		207	49	0	0	6	0	2	1090	2	0	410	1766
Jeunes U7 => U17		885	119	2	0	1	0	1	374	0	0	843	2225
Arbitres		39	2	0	0	0	0	0	72	0	0	17	130
Sports (B-vélo Mass Lois santé)		111	3	38	1	8	1	0	357	11	0	243	773
Staff (enc assiss speaker enc pro)		45	19	0	1	0	0	3	406	1	0	81	556



Périodes →	01/10/2023	01/10/2024	Evolution
Entités ↓	29/02/2024	28/02/2025	2024/2025
Comité Régional	907	963	56
CD 21	199	184	-15
CD 25	207	217	10
CD 39	131	138	7
CD 58	62	38	-24
CD 70	85	80	-5
CD 71	127	167	40
CD 89	55	83	28
CD 90	41	55	14
BMX	312	361	49
VTT	278	329	51
ROUTE & C-CROSS	305	257	-48
Autres	12	16	4
Elite Pro	0	0	0
Elite	1	3	2
open 1	4	3	-1
open 2	0	0	0
open 3	6	2	-4
Access 1	32	30	-2
Access 2	12	17	5
Access 3	14	29	15
Access 4	14	11	-3
U 7	106	122	16
U 9	163	181	18
U 11	146	147	1
U 13	100	91	-9
U 15	92	81	-11
U 17	64	44	-20

Toutes les licences de la FFC comportent un numéro NIP, ce numéro commence par

l'année de la première prise de licences, pour 2025 c'est donc 2025 + 7 chiffres

Licences jeunes évolution 02/2024 => 02/2025

<i>Disciplines</i>	<i>ANNEES</i>	<i>U7</i>	<i>U9</i>	<i>U11</i>	<i>U13</i>	<i>U15</i>	<i>U17</i>	<i>Total</i>
BMX	2024	119	172	184	164	128	96	863
	2025	129	172	201	159	129	95	885
	<i>Différences</i>	10	0	17	-5	1	-1	22

C-Cross	2024	7	15	26	26	24	10	108
	2025	4	15	33	37	18	12	119
	<i>Différences</i>	-3	0	7	11	-6	2	11

Route	2024	23	53	67	85	74	113	415
	2025	22	52	50	68	89	93	374
	<i>Différences</i>	-1	-1	-17	-17	15	-20	-41

VTT	2024	16	89	162	191	234	191	883
	2025	29	109	155	187	184	179	843
	<i>Différences</i>	13	20	-7	-4	-50	-12	-40

Disciplines et catégories

ROUTE & CYCLO-CROSS

Catégories	29/02/2024	28/02/2025	Evolution 2024/2025
Elite PRO	16	14	-2
Elite	38	45	7
OPEN 1	68	78	10
OPEN2	143	136	-7
OPEN 3	157	156	-1
ACCESS 1	198	210	12
ACCESS 2	113	104	-9
ACCESS 3	172	183	11
ACCESS 4	223	213	-10
U7	30	26	-4
U9	68	67	-1
U11	93	83	-10
U13	111	105	-6
U15	98	107	9
U17	123	105	-18
Sous Total compétition	1635	1632	-3
Baby Vélo	3	10	7
ARBITRES	68	74	6
Ass organisation	190	186	-4
Masse	210	223	13
Loisir	137	127	-10
Encadrement & Encadrement PRO	217	217	0
Pass découverte & Pass accueil jeune	0	16	16

Disciplines et catégories

VTT (toutes disciplines)

Catégories	29/02/2024	28/02/2025	Evolution 2024/2025
Elite	31	32	1
OPEN 1	69	55	-14
OPEN2	30	30	0
OPEN 3	34	36	2
ACCESS 1	87	89	2
ACCESS 2	26	30	4
ACCESS 3	67	82	15
ACCESS 4	45	56	11
U7	16	29	13
U9	89	109	20
U11	162	155	-7
U13	191	187	-4
U15	234	194	-40
U17	191	179	-12
Sous Total compétition	1272	1263	-9
Baby Vélo	0	2	2
ARBITRES	14	17	3
Ass organisation	5	5	0
Masse	79	80	1
Loisir	164	161	-3
Encadrement	53	61	8
Pass accueil jeune Pass découverte	0	15	15

Disciplines et catégories

BMX

Catégories	29/02/2024	28/02/2025	Evolution 2024/2025
Elite	19	23	4
OPEN 1	54	52	-2
OPEN2	45	41	-4
OPEN 3	12	16	4
ACCESS 1	28	27	-1
ACCESS 2	10	18	8
ACCESS 3	21	26	5
ACCESS 4	8	4	-4
U7	119	129	10
U9	172	172	0
U11	184	201	17
U13	164	159	-5
U15	128	129	1
U17	96	95	-1
Sous Total compétition	1060	1092	32
Baby Vélo	28	25	53
ARBITRES	38	39	77
Ass organisation	2	3	5
Masse	3	2	5
Loisir	33	84	117
Encadrement	28	36	64
Pass découverte & pass accueil jeune	0	4	4

CR BFC CYCLISME
SUIVI DE BUDGET 2024/2025

RECETTES

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 29/02/2024	Budget réalisé 28/02/2025
<u>70 - Ventes - Prestations de Services</u>	1 108 000,00	572 669,64	517 760,28
- Droits d'engagement	201 000,00	33 605,80	24 321,80
- Licences	470 000,00	397 555,00	396 875,00
- Mutations	28 000,00	27 491,60	30 640,00
- Droits d'organisations (DO+part assurance)	101 000,00	10 189,00	11 361,40
- Prix coureurs et grilles de prix	190 000,00	70 019,50	36 888,03
- Prestations de développement -recettes diverses	75 000,00	11 694,96	5 438,00
- Recettes sur déplacements, stages,compet.	35 000,00	19 113,78	9 466,05
- Formations	8 000,00	3 000,00	2 770,00
<u>73 - Concours publiques</u>	57 000,00	2 000,00	6 000,00
- ANS	46 000,00		6 000,00
- Aide Etat apprentissage	11 000,00	2 000,00	
<u>74 - Subventions</u>	61 500,00	2 052,16	8 849,32
- Région	57 500,00		
- Divers / partenariats	4 000,00	2 052,16	8 849,32
<u>75 - Produits Divers</u>	111 500,00	50 806,59	54 445,92
- Affiliations	50 000,00	50 806,59	52 255,00
- FFC + LNC	61 500,00		2 190,92
- Produits divers			
<u>76 - Produits Financiers</u>	2 000,00	2 491,36	2 620,57
<u>77 - Produits Exceptionnels</u>	2 000,00		
<u>78 - Reprises sur provisions</u>			
<u>79 - Transfert de Charges</u>			
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 342 000,00	630 019,75	589 676,09
<u>28 - Amortissement des Immobilisations</u>	26 000,00		
Autofinancement			
TOTAL INVESTISSEMENT	26 000,00	0,00	0,00
REPRISE SUR FONDS DE ROULEMENT			
TOTAL	1 368 000,00	630 019,75	589 676,09

DEPENSES

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 29/02/2024	Budget réalisé 28/02/2025
<u>60 - Achats</u>	826 000,00	421 148,83	397 261,79
- Reversement droits d'engagement	111 000,00	11 056,50	8 288,30
- Reversement licences	382 000,00	315 164,00	319 481,00
- Reversement droit de mutations	16 000,00	12 670,00	11 290,00
- Paiement prix coureurs et grilles de prix	190 000,00	56 349,00	35 261,87
- Carburant	18 000,00	5 288,03	5 816,37
- Achat médailles - récompenses	8 000,00	800,00	1 238,36
- divers achats	7 000,00	2 293,22	1 377,35
- Vêtements Comité	10 000,00	8 425,08	3 404,54
- Assurances courses et véhicules	55 000,00	9 103,00	11 104,00
- Droits d'organisation FFC et cyclo sportives	29 000,00		
<u>61 - Services Extérieurs</u>	30 000,00	19 387,20	12 417,56
- Locations, entretien, assurances	30 000,00	12 607,58	8 783,96
- Réunions, AG, CD, Bureau		6 779,62	3 633,60
<u>62 - Autres Services Extérieurs</u>	203 000,00	48 811,59	26 918,36
- Frais de déplacements et stages	110 000,00	20 372,46	11 012,25
- Autres services extérieurs	34 000,00	18 315,18	6 192,42
- Frais de développement	53 000,00	10 123,95	9 713,69
- Commissaire aux comptes	6 000,00		
<u>63 - Formation professionnelle</u>	2 000,00	898,93	796,21
<u>64 - Personnel</u>	200 000,00	66 769,57	66 401,24
<u>65 - Autres charges gestion courante</u>	81 000,00	17 250,00	18 000,00
- Reversement affiliations à la FFC	18 500,00	17 250,00	18 000,00
-Affiliation reversée aux CD	14 000,00		
- Participation au Budget des pôles	48 500,00		
<u>66 - Frais bancaires</u>		747,99	626,57
<u>67 - Charges exceptionnelles / ex antérieurs</u>			
<u>68 - Amortissements et créances</u>	26 000,00		
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 368 000,00		
Autofinancement			
Dotations investissements			
TOTAL INVESTISSEMENT			
TOTAL	1 368 000,00	575 014,11	522 421,73

BUDGET 2024/2025 POLES ESPOIRS

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 29/02/2024	Budget réalisé 28/02/2025
CHARGES FINANCEMENT INDIRECT	9 000,00	9 000,00	9 000,00
- Location des locaux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
- Location des véhicules	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	111 000,00	34 995,50	41 585,70
- Achat petit matériel	500,00	186,30	
- Vêtements	10 000,00		158,60
- Entretien matériel	500,00		
- Frais déplacement (compétitions et stages)	2 500,00	102,50	
- Frais de réunion	600,00	238,00	709,49
- Frais de formation	2 500,00	812,12	
- Téléphone, Communication	1 100,00	342,76	
- Rémunération du personnel + charges	80 000,00	28 521,68	23 877,61
- Vacances+suivi medical athlètes	9 000,00	96,94	
- Hébergement athlètes du CREPS			14 700,00
- Accompagnement du sportif CREPS		4 695,20	2 140,00
- Charges diverses	3 800,00		
- Charges exceptionnelles			
-Dotations aux amortissements	500,00		
TOTAL FONCTIONNEMENT	111 000,00	34 995,50	41 585,70
TOTAL DEPENSES	120 000,00	43 995,50	50 585,70

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 29/02/2024	Budget réalisé 28/02/2025
<u>RECETTES FINANCEMENT INDIRECT</u>	9 000,00	9 000,00	9 000,00
- Conseil Régional F.C.(prêt locaux)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
- Prêts des véhicules Comité Régional	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<u>RECETTES FINANCEMENT DIRECT</u>	111 000,00	20 942,68	62 091,76
- DRJS matériel - actions			
- ANS	17 000,00		
- PJJ			
- DE JEPS	25 000,00	985,00	5 560,00
- Recettes sur déplacements et stages			
- Participation Comité Régional	48 500,00		
- Participation athlètes pôles	18 000,00	18 291,68	18 225,00
- Refacturation hébergement CREPS			36 750,00
- Produits annexes	2 500,00	1 666,00	1 556,76
- Quote part des subv inv			
TOTAL RECETTES	120 000,00	29 942,68	71 091,76

BUDGET 2024/2025 ANNEXE LOGEMENT

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 29/02/2024	Budget réalisé 28/02/2025
<u>DEPENSES FONCTIONNEMENT</u>	10 000,00	1 153,63	2 478,90
- Impôts	1 000,00		1 156,00
- Travaux entretien logement	1 000,00		
- Frais d'agence immo		381,64	313,08
- Charges locatives et copropriété		771,99	820,23
- Frais de gestion	4 500,00		189,59
- Impôts à devoir	1 500,00		
- Quote part du bénéfice transféré	2 000,00		
<u>DEPENSES INVESTISSEMENT</u>	0,00		
TOTAL DEPENSES	10 000,00	1 153,63	2 478,90
<u>RECETTES</u>			
- Reprise de provision	1 500,00	548,00	573,00
- Locations	8 500,00	2 799,96	2 173,44
- Produits divers			
TOTAL RECETTES	10 000,00	3 347,96	2 746,44